

CABINET DU PRESIDENT

ROBEIRI Hugues-Olivier / Chargé de Communication

05 94 27 58 46

hugues-olivier.robeiri@ctguyane.fr

L'ASSEMBLÉE DE GUYANE ADOPTE DEUX RAPPORTS MAJEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Communiqué de presse

Aujourd'hui mercredi 29 juin 2016 était présenté en Assemblée Plénière l'accord cadre de partenariat établi pour une durée de 10 ans reconductible, entre la Collectivité Territoriale de Guyane et la société pétrolière Total.

Afin de contribuer au développement économique et social du territoire, ce partenariat vise à appuyer à hauteur de 10 millions d'euros versés sur une période de 5 ans, la création de projets privés ou publiques d'intérêt général, au travers de thématiques décisives pour l'avenir de la Guyane :

- la Pêche,
- la Formation,
- l'Economie,
- et les Energies Renouvelables.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la découverte de ressources pétrolières au large des côtes guyanaises en 2011, puis de la délivrance par l'Etat d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Dans un contexte de prise de la compétence par la Collectivité de la délivrance de tout titre minier de recherche ou d'exploitation en mer, de par l'article L.611-31 du nouveau Code minier, et dans un souci de permettre le développement d'activités valorisant les ressources du territoire, le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, Rodolphe Alexandre, se réjouit du vote à l'unanimité de l'Assemblée Territoriale de Guyane en faveur de ce partenariat.

Cette formidable opportunité saisie par l'Assemblée de Guyane, permettra également, dans l'hypothèse où cette exploration maritime s'avérerait fructueuse pour la société Total, de voir le montant de l'accord établi doubler, apportant ainsi de nouvelles perspectives d'avenir aux guyanais.

Au cours de cette même Assemblée Plénière, les 51 élus de l'Assemblée ont voté à l'unanimité la délégation de service public en vue de l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques par fibres optiques sous-marines et éventuellement terrestres. Conscients qu'aucune infrastructure de communications électroniques de type câble sous-marin, ne sera déployée sur une base commerciale sans intervention publique au regard du caractère non rentable financièrement et commercialement d'une telle opération, les pouvoirs publics (Etat-Fonds Européens-CTG-CNES), accompagnent le projet à hauteur de 30 millions d'euros.

Cette initiative de la CTG établie dans le cadre de son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Guyane (SDTAN) permettra de poursuivre le désenclavement numérique déjà engagé du territoire en offrant une alternative au câble Americas II aujourd'hui saturé, et permettra de sécuriser ses réseaux mobiles et internet sur l'ensemble du territoire.